

DOSSIER DE PRESSE

1er bilan des actions sociales

dans le cadre de la pandémie de COVID-19

26 juin 2020

NAMUR CAPITALE

CPAS Namur

Table des matières

I. CONTEXTE DE LA PANDEMIE A NAMUR 3

II. LA DISTRIBUTION DE REPAS 4

III. L'ABRI DE NUIT 6

IV. LE DISPOSITIF D'URGENCE SOCIALE 8

V. LE TRAVAIL DE RUE 10

VI. LA DETECTION DU PUBLIC SANS-ABRI 12

VII. L'ESPACE DE REPOS 14

VIII. L'HEBERGEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES 16

IX. « GARDONS LE CONTACT » 18

X. SURBLOUSES ARTISANALES 21

XI. MASQUES ARTISANAUX 23

XII. DESSINS SOLIDAIRES 26

XIII. ARTISTES SOLIDAIRES 28

XIV. ANNEXES 30

Lien d'images d'illustration :

https://drive.google.com/drive/folders/1UEGFpXDK8AN3st0GoYWmSotc-37STJO_?usp=sharing

I. CONTEXTE DE LA PANDEMIE A NAMUR

Le jeudi 12 mars 2020, le Conseil National de Sécurité a décrété la phase fédérale de gestion de crise. Différentes mesures importantes ont été prises pour limiter la propagation du virus COVID-19.

Suite aux recommandations émanant du gouvernement fédéral et aux deux arrêtés de police du Gouverneur de la Province de Namur pris le 11 mars 2020, le Collège communal de la Ville de Namur a décidé de prendre toutes les mesures essentielles afin de soutenir les namurois et namuroises pour traverser ces événements critiques.

Conscient que cette crise sanitaire allait impacter fortement l'ensemble de la population, et à plus forte raison les publics les plus sensibles (précarisés, seniors,…), la Ville de Namur, le CPAS de Namur, le Relais social urbain namurois ainsi que l'ensemble des acteurs namurois du social se sont mobilisés afin de faire face aux défis sociaux dus à la propagation du COVID-19. Les mesures et action ont débuté le lundi 16 mars 2020 et n'ont cessé d'évoluer en fonction de la situation et ce, jusqu'à ce jour.

Voici une liste non exhaustive des mesures appliquées :

- Assurer coûte que coûte la continuité des services essentiels pour les publics de rue. En effet de nombreuses structures ont dû fermer leurs portes afin de respecter les mesures de sécurité ou par manque de volontaires ;
- Renforcer le travail de rue ;
- Mettre en place un abri de nuit temporaire qui puisse répondre aux normes de distanciation sociale ;
- Ouvrir un espace de repos de jour afin d'accueillir les personnes précarisées la journée ;
- Organiser une distribution de repas afin de pallier à la fermeture des restaurants sociaux ;
- Maintenir les missions essentielles du CPAS (revenu d'intégration garantis) et renforcer les permanences téléphoniques ;
- Coordonner des actions telles que les « dessins solidaires » et les « artistes solidaires » dans les maisons de repos du CPAS, l'objectif étant de rompre l'isolement et de remonter le moral des résidentes et résidents de ces institutions fortement touchées ;
- Rompre l'isolement des personnes se sentant seules ;
- Faire les courses de personnes confinées chez elles et ne disposant pas de réseau social suffisant ;
- Venir en aide aux victimes de violences intrafamiliales en ouvrant un lieu d'accueil et d'hébergement temporaire ;
- Coordonner la réalisation de surblouses et de masques par des couturiers et couturières volontaires.

II. LA DISTRIBUTION DE REPAS

A. ORGANISATION

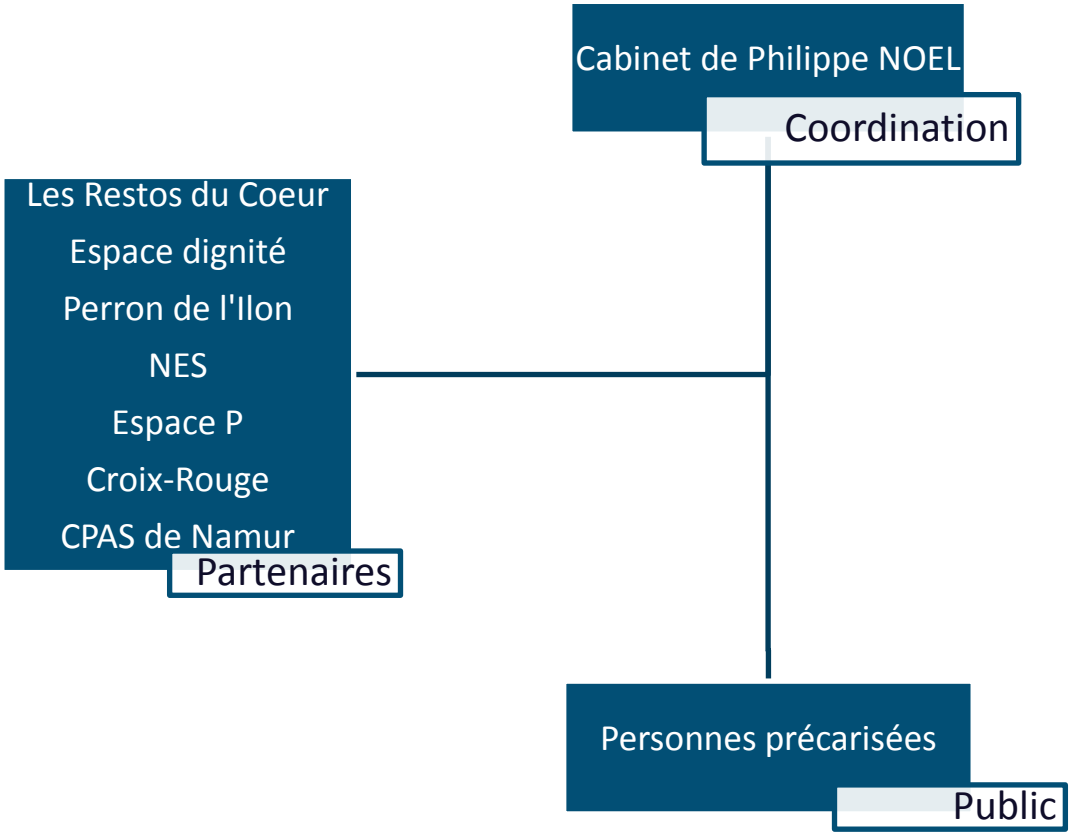

B. SITUATION PENDANT LA CRISE SANITAIRE

1. Problématique rencontrée :

Durant la période de la crise sanitaire, les normes de distanciation physique ainsi que la diminution du nombre des volontaires (car souvent âgés donc plus à risques…) ne permettaient pas le maintien de nombreux lieux de distribution de repas aux personnes démunies, tels que les restaurants sociaux. Il était donc nécessaire de mettre en place une distribution de repas afin de venir en aide au public précarisé.

2. Objectifs :

L'ouverture d'un lieu de distribution et la mise en collaboration de différents acteurs sociaux namurois visaient à fournir une aide alimentaire aux personnes plus précarisées.

C. CHRONOLOGIE D'ACTION

16 mars 2020

29 mai 2020

(avec une évolution du service en fonction de la ré-ouverture progressive des restaurants sociaux)

D. Lieu d'action

- ✓ rue Saint-Nicolas 4, du 16 au 19 mars 2020
- ✓ Site du Hall sportif de Basse-Enhaive, du 20 mars au 29 mai 2020

E. Actions

1. Mise en application :

- ✓ En semaine, une distribution de petits déjeuners et de diners chauds a été organisée du 16 au 19 mars 2020.
  A partir du 20 mars 2020 : distribution de petits déjeuners de 7h à 8h30, et de 19h à 20h30, une soupe et des tartines étaient offertes. Le dîner était pris en charge par Une Main Tendue.
- ✓ En week-end et les jours fériés : les Sauverdias ont pris en charge la distribution des petits déjeuners et des diners. Une distribution à Basse-Enhaive était effectuée le soir, de 19h à 20h30.
- ✓ Des repas chauds et des salades ont occasionnellement été offerts. Des fruits, chocolats, desserts, boissons ont également pu être offerts grâce à la générosité de différents donateurs.
- ✓ Des boissons chaudes étaient proposées le matin et de l'eau était fournie à tous les repas.

2. Moyens humains :

- ✓ Pour chaque distribution de repas, en moyenne 6 membres du personnel (dont 3 de la Ville de Namur et 2 du CPAS) de nos différents partenaires étaient mobilisés.
- ✓ La communication vers le public a été réalisée via les travailleurs de terrain, le Relais social urbain namurois, les associations partenaires, les réseaux sociaux.

3. Moyens techniques :

- ✓ Le Resto du Cœur a préparé les petits déjeuners et les tartines du soir en semaine.
- ✓ Les cuisines du CPAS ont préparé les tartines du week-end et la soupe quotidienne.
- ✓ Cela n'a été rendu possible qu'avec le soutien matériel du service de prêt de matériel de la Ville, mais aussi du Hall sportif de Basse-Enhaive, des Restos du Cœur et des cuisines du CPAS.

F. L'apres covid-19

1. Bilan du projet :

4828 repas distribués	**639 litres** de soupe	Une moyenne de **40 personnes** par service

2. Actions après Covid-19 :

Le déconfinement a permis la réouverture des restaurants sociaux. La distribution de repas n'avait donc plus de raison d'être. Cette disposition pourrait être relancée en cas de reconfinement.

III. L'ABRI DE NUIT

A. Organisation

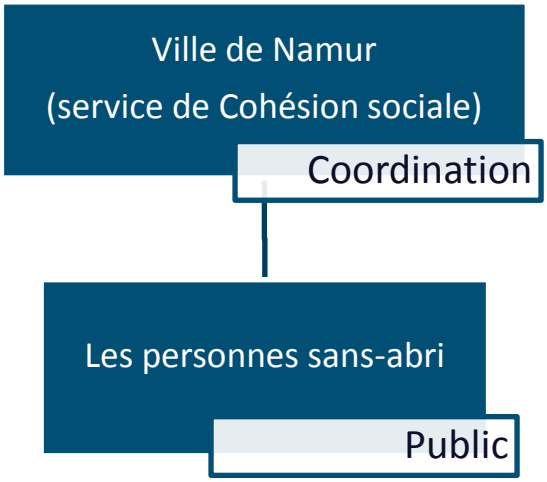

B. Situation pendant la crise sanitaire

1. Problématique rencontrée :

Lors de l'annonce de la crise et du début du confinement, l'abri de nuit et l'abri de nuit supplétif de la Ville de Namur sont rapidement devenus impraticables, étant donné que les distances physiques recommandées ne pouvaient être respectées entre les lits. Un abri de nuit unique et temporaire de 63 lits a été installé dans le Hall sportif de Basse-Enhaive.

2. Objectifs :

Permettre aux personnes sans-abri d'être hébergées durant la crise, dans le respect des normes sanitaires.

C. Chronologie d'action

19 mars 2020 → **Toujours en cours**

Avec maintien du dispositif Plan Hiver (63 lits et accueil inconditionnel) jusqu'au 11 juin, alors que la période liée au Plan Hiver se termine habituellement le 31 mars.

D. Lieu d'action

Hall sportif de Basse-Enhaive, rue Albert Michiels.

E. Actions

1. Mise en application :

- ✓ Accueil des personnes sans-abri dans la soirée, prise de paramètres (température), douches, nuitée, café, départ.

2. Moyens humains :

Présence d'une équipe de base de 7 personnes avec 2 personnes en renforts le soir, pour un total de 14,9 équivalents temps plein.

3. Moyens techniques :

- ✓ Ouvert 7 jours sur 7, de 21h00 à 7h30
- ✓ Capacité de 63 lits (33 depuis le 12 juin).

F. L'APRES COVID-19

1. Bilan du projet :

23 à 58 personnes par nuit	**10%** de femmes	**26%** de personnes fréquentant l'abri de nuit pour la première fois

2. Actions après Covid-19 :

L'abri de nuit sera maintenu au Hall sportif jusqu'à la fin de l'été, puis déménagera dans la Caserne du Génie à Jambes, où les distances physiques peuvent être respectées également. Le Plan Hiver 2020-2021 s'y déroulera.

IV. LE DISPOSITIF D'URGENCE SOCIALE

A. Organisation

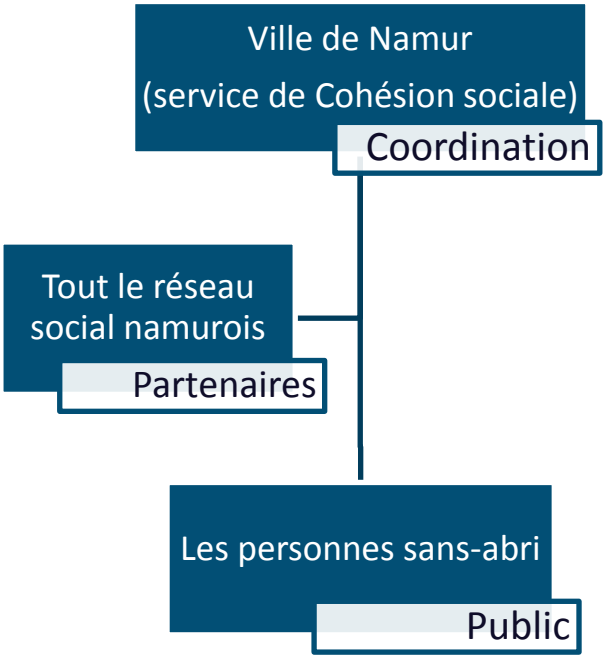

B. Situation pendant la crise sanitaire

1. Problématique rencontrée :

En période critique, il était important de prévoir que tout appel lié à une crise sociale puisse être pris en charge rapidement. Le service de Cohésion sociale a donc renforcé le Dispositif d'urgence sociale (DUS) avec des moyens humains supplémentaires.

2. Objectifs :

Prise en charge 24h/24 et 7 jours/7 des crises sociales permettant d'obtenir, à tout moment, une aide sociale rapide afin que la personne concernée retrouve un équilibre.

C. Chronologie d'action

23 mars 2020 → **15 juin 2020**

D. Lieu d'action

Tout le territoire de Namur (service mobile).

E. Actions

1. Moyens humains :

- ✓ Renfort de l'équipe de base (5 personnes) par 2 personnes, pour un total de 7 personnes par jour ;

- ✓ 24h/7j, 3 équipes : 8h-16h30 ; 16h-00h00 ; 23h30-8h30 ;
- ✓ Au total, 7,6 équivalent temps plein sont mobilisés.

F. L'APRES COVID-19

1. Bilan du projet :

Pour mars, avril et mai 2020 : on comptabilise 1825 interventions, dont :

867 pour du soutien	**336** pour de l'hébergement	**146** aides médicales ou pharmaceutiques
193 aides matérielles	**113** transports	**100%** des demandes ont eu une réponse

2. Actions après Covid-19 :

Depuis le 15 juin, le DUS est revenu à son fonctionnement habituel.

V. LE TRAVAIL DE RUE

A. Organisation

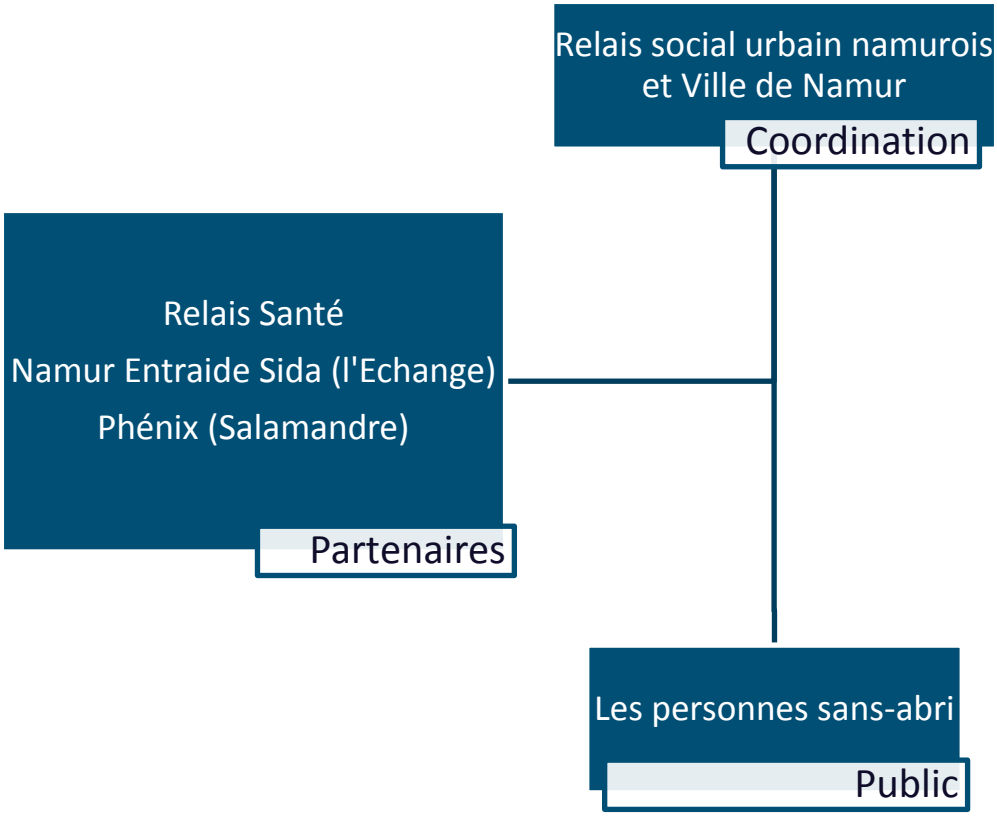

B. Situation pendant la crise sanitaire

1. Problématique rencontrée :

Durant la crise sanitaire, il est apparu nécessaire de renforcer et intensifier le travail de rue, notamment parce que plusieurs des structures sociales habituelles ont provisoirement dû fermer leurs portes. Vu le confinement, les personnes sans-abri étaient souvent seules en rue, désorientées, et sans lieu pour se confiner et se poser.

2. Objectifs :

Accompagner socialement les personnes sans logement, informer et sensibiliser sur les services ouverts et les mesures de protection et d'hygiène, sensibiliser au contexte sanitaire et détecter d'éventuels symptômes via la prise de paramètres, distribuer des masques, lutter contre l'insécurité et l'incivilité.

C. Chronologie d'action

26 mars 2020
(7j/7)

→

1er juillet 2020

D. Lieu d'action

Le rayon d'action est le territoire de la Ville de Namur, centre et périphérie (La Plante et la Citadelle, Salzinnes, Balances, Hastedon, Petit-Ry/Amée, Bomel et Herbatte, Vedrin, Champion, Saint-Servais et les carrières, Germinal, Plomcot, Jambes (notamment Basse-Enhaive), Dave et Lives (carrières), Belgrade, Malonne, Bouge).

Passages aux multiples points de rencontre (gare, parcs, quais, halages, parkings, places…) et tournées spécifiques pour les squats.

E. Actions

1. Mise en application :

- ✓ Augmentation du nombre de maraudes effectuées par des équipes multidisciplinaires. Tournée de 9h à 19h en semaine. Zonage des Gardiens de la Paix le week-end.

2. Moyens humains :

- ✓ 8 à 18 personnes de la Cohésion sociale mobilisées par semaine (8,3 équivalents temps plein) ;
- ✓ Appui de 2 infirmières détachées par la Province de Namur ;
- ✓ Augmentation d'un mi-temps à un temps plein pour renforcer l'équipe ;
- ✓ Partenariats externes : Relais Santé, l'Echange, Salamandre.

F. L'apres covid-19

1. Bilan du projet :

148 maraudes effectuées	**10 maraudes** par semaine	**1002 contacts** réalisés
8 tournées spécifiques pour les squats	**190 appels** téléphoniques ou démarches effectués par les travailleurs et travailleuses sociaux	Suivis (points de vigilance et relais de situations difficiles) auprès du service propreté, de la fonctionnaire de prévention, du service de police

2. Actions après Covid-19 :

Les renforts diminuent progressivement et le travail de rue retrouvera son rythme habituel le 1er juillet.

VI. LA DETECTION DU PUBLIC SANS-ABRI

A. ORGANISATION

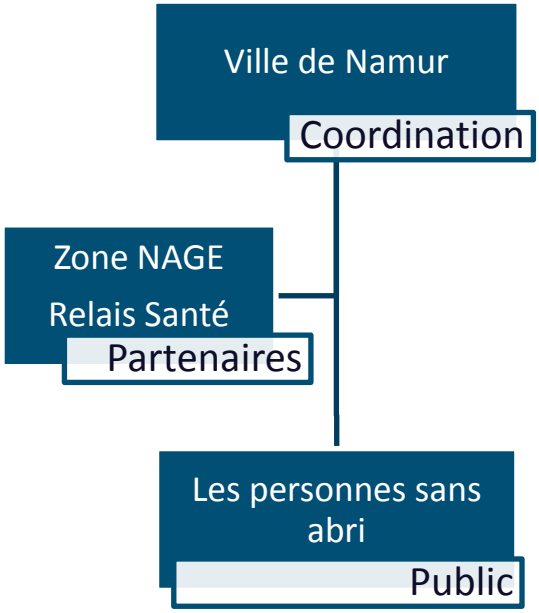

B. SITUATION PENDANT LA CRISE SANITAIRE

1. Problématique rencontrée :

Les personnes vivant en rue sont accueillies au Hall sportif de Basse-Enhaive pour les nuits. Même si les distances physiques peuvent y être respectées, le partage d'un espace collectif reste risqué. La prise de paramètres de ces personnes et un contact avec une équipe soignante permet d'orienter les personnes à risques vers l'hôpital ou vers un lieu où elles peuvent séjourner en confinement 24h/24.

2. Solution mise en place :

Détecter les personnes se présentant à l'abri de nuit susceptibles d'être atteintes par le COVID-19 pour les orienter vers l'hôpital ou vers un lieu de confinement, afin d'assurer leur propre rétablissement et la protection des autres personnes fréquentant ce lieu.

C. CHRONOLOGIE D'ACTION

Détection par le Relais Santé

27 mars 2020 → **11 avril 2020**

Détection par la Ville

27 avril 2020 → **15 juillet 2020**

La détection a lieu chaque soir, de 19h30 à 22h30.

Des testings du public de l'abri de nuit ont eu lieu les 4 mai et 12 juin 2020.

D. Lieu d'action

La détection est réalisée devant le Hall Sportif de Basse-Enhaive, dans une roulotte adaptée à cette activité.

E. Actions

1. Mise en application :

- ✓ Pour chaque personne, une prise de paramètres est exécutée par un duo infirmier ou infirmière / aide-soignant ou aide-soignante.
- ✓ En cas de suspicion, le transport est réalisé vers le CHR ou le lieu de confinement par la zone NAGE.

2. Moyens humains :

- ✓ 2 infirmières ou infirmiers et 2 aides-soignants ou aides-soignantes ont été recrutés à mi-temps depuis le 27 avril.

F. L'apres covid-19

1. Bilan du projet :

Nombre de personnes dont les paramètres ont été pris (28 avril – 22 juin)	Retombée positive	Testings positifs
2269	Ce contact avec du personnel soignant permet souvent une accroche du public pour d'autres problèmes de santé et des suivis par le Relais Santé, ou d'autres partenaires.	2 personnes positives le 4 mai Aucun cas le 16 juin

2. Actions après Covid-19 :

La détection se poursuit jusqu'au 15 juillet 2020.

VII. L'ESPACE DE REPOS

A. Organisation

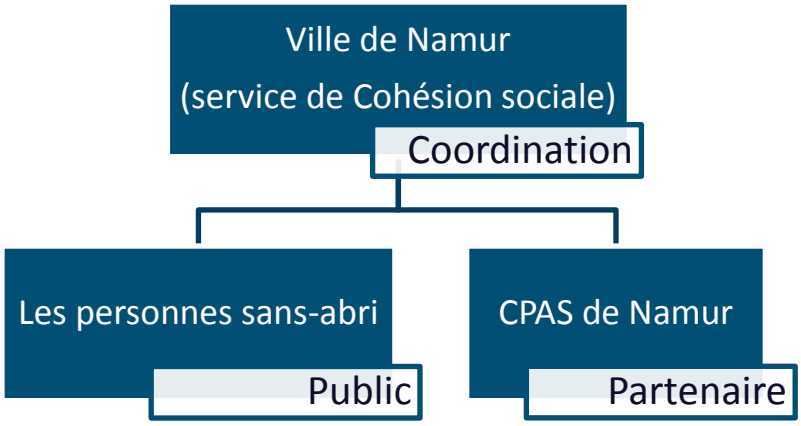

B. Situation pendant la crise sanitaire

1. Problématique rencontrée :

Durant la période de la crise sanitaire, les personnes sans-abri n'avaient plus d'endroit où se poser puisqu'il n'était plus possible de stationner plus de quelques minutes en rue et dans l'espace public et que les dispositifs d'accueil de jour habituels étaient pour la plupart fermés. Il a donc fallu répondre à ce besoin.

2. Objectifs :

Permettre aux personnes sans-abri de trouver un lieu pour se poser et se reposer durant la journée sans être en infraction.

C. Chronologie d'action

A l'École des Métiers et des Arts de la Province de Namur

8 avril 2020 → **7 mai 2020**

A l'Espace Culturel d'Harscamp du CPAS de Namur

8 mai 2020 → **31 mai 2020**

D. Lieu d'action

L'espace de repos de jour a été organisé au sein de l'École des Métiers et des Arts de la Province de Namur jusqu'au 7 mai 2020. Suite aux phases de déconfinement et à la réouverture progressive des écoles, la structure a été transférée vers l'Espace Culturel d'Harscamp pour être fermée le 31 mai 2020 vu la reprise progressive des lieux d'accueil.

E. ACTIONS

1. Mise en application :

Ouverture d'un lieu de repos de jour, de 8h30 à 16h30, avec deux salles intérieures : un « espace calme » pour 5 personnes, un « espace de vie » pour 8 personnes et une cour extérieure pouvant accueillir 12 personnes avec chaises et transats. Soit une capacité maximale de 25 personnes en tout (selon les exigences sanitaires du moment)**.** Après déménagement à l'ECH, l'espace a pu accueillir 15 personnes à l'intérieur et 10 personnes à l'extérieur.

2. Moyens humains :

Encadrement permanent de 6 professionnels ou professionnelles issus du personnel du service de Cohésion Sociale et d'autres services de la Ville. Augmentation de 2 mi-temps à 2 temps pleins.

3. Moyens techniques :

- ✓ Mise à disposition des lieux par la Ville et la Province (EMAP) et par le CPAS (ECH);
- ✓ Petite restauration et café prévus sur place accompagnés de la mise à disposition des journaux du jour.

F. L'APRES COVID-19

1. Bilan :

En moyenne 40 personnes ont été accueillies par jour (chiffres semblables à ceux de l'abri de nuit).

2. Actions après Covid-19 :

Avec la réouverture des lieux d'accueil de jour habituels et la fin de l'interdiction de se poser en rue, l'espace de repos n'avait pas de raison particulière d'être prolongé, mais pourrait être réactivé en cas de reconfinement.

VIII. L'HEBERGEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

A. ORGANISATION

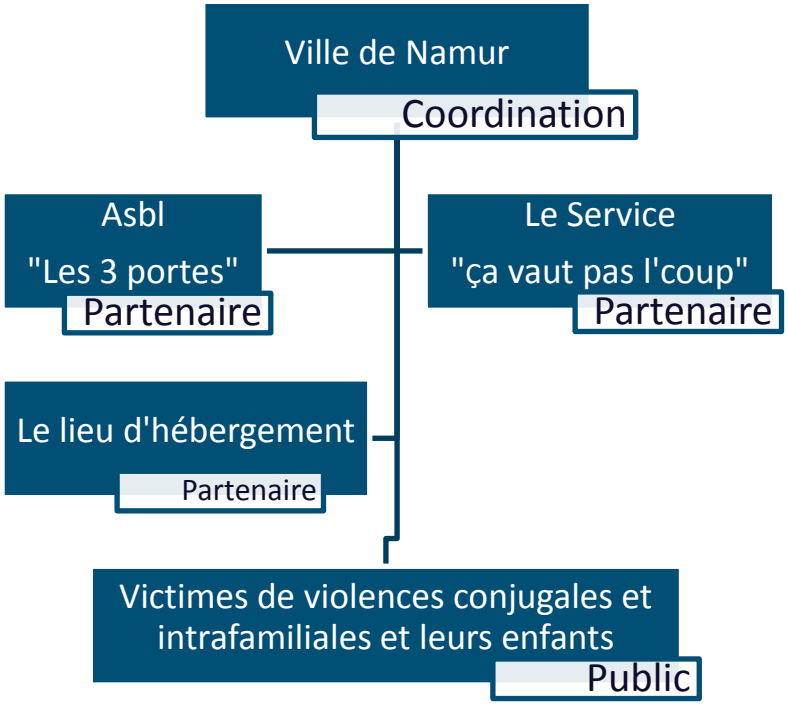

B. SITUATION PENDANT LA CRISE SANITAIRE

1. Problématique rencontrée :

Durant la crise sanitaire et le confinement, la cohabitation intensive a augmenté le risque de violence au sein des couples et des familles. Les structures d'accueil habituelles avaient peu de possibilités d'accueillir les victimes et il était également déconseillé de se rendre chez des proches. Il s'est aussi avéré que l'exécution des décisions d'emprisonnement des auteurs était provisoirement suspendue, ce qui ne faisait qu'exacerber certaines situations déjà problématiques et le risque de violence.

2. Objectif :

L'ouverture d'un lieu d'accueil et d'hébergement était nécessaire afin de permettre aux victimes de violences de s'éloigner du foyer où se trouvait l'agresseur sans se retrouver à la rue. Cette structure visait aussi à amorcer ou à poursuivre un suivi social administratif de ces situations.

C. CHRONOLOGIE D'ACTION

8 avril 2020 → **2 juin 2020**

D. Lieu d'action

Pour la sécurité de toutes et tous, le lieu d'hébergement est tenu **confidentiel**.

E. Actions

1. Mise en application :

Ouverture d'un lieu d'hébergement avec une capacité de 25 personnes, présence 24h/24, 7 jours/7, suivis administratifs et sociaux.

Information aux partenaires du réseau, courrier et affiche aux pharmacies.

2. Moyens humains :

- ✓ 3 équipes de travail sur 24h : 13 personnes, soit 8,2 équivalents temps plein (incluant les renforts d'autres services de la Ville) ;
- ✓ Augmentation de 2 mi-temps à 2 temps pleins.

3. Moyens techniques :

- ✓ Mise à disposition du lieu ;
- ✓ Ligne téléphonique, whatsapp ;
- ✓ Appui du Dispositif d'urgence sociale ;
- ✓ Livraison de repas via le CPAS.

F. L'apres covid-19

1. Bilan du projet :

Nombre de personnes accueillies :	Nombre de nuitées :	Maximum simultané :
21 (dont 10 enfants)	221 nuitées (une nuitée = une famille, et non une personne, hébergée une nuit)	7 femmes, seules ou avec enfants, soit 15 personnes au total

2. Actions après Covid-19 :

La structure temporaire a fermé ses portes avec la remise en route des services habituels. Cette expérience est à mettre en perspective avec le projet « Espace VIF[1] » qui vise à développer une coordination entre institutions pour améliorer la prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales sur le territoire de la ville et de la province de Namur.

[1] VIF : Violences IntraFamiliales

IX. « GARDONS LE CONTACT »

A. Organisation

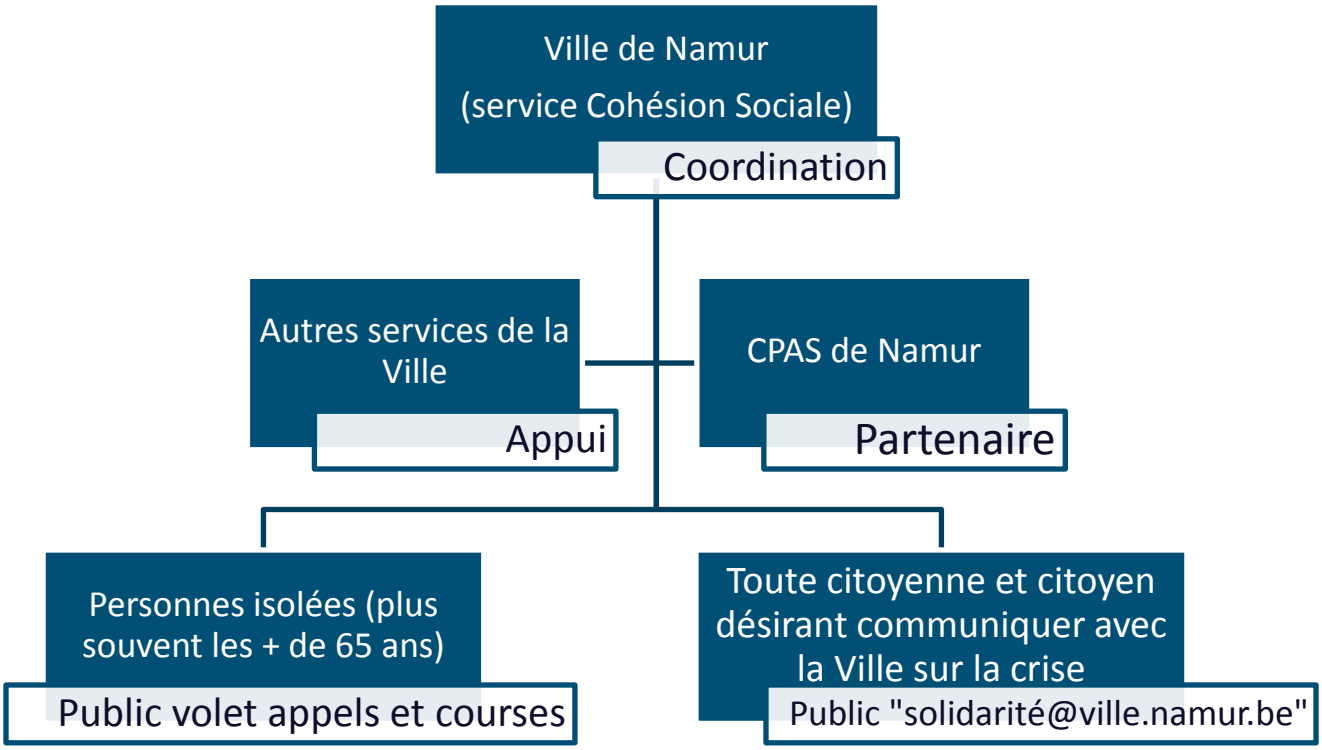

B. Situation pendant la crise sanitaire

1. Problématique rencontrée :

La crise sanitaire et surtout le confinement ont eu pour conséquence de renforcer l'isolement des personnes, souvent âgées mais pas exclusivement, qui avaient déjà peu ou pas de contacts sociaux. En outre, pour certaines personnes faisant partie des groupes à risque, sortir faire ses courses n'était pas recommandé.

2. Solution mise en place :

Le projet « Gardons le contact » lancé dès le début de la crise se présentait en 3 volets :

Les appels téléphoniques

Des appels téléphoniques réguliers passés par du personnel de la Ville visaient à réduire l'isolement des personnes se sentant seules afin d'assurer une écoute, de créer un lien et de déceler des difficultés sociales existantes ou émergentes.

Les courses

L'objectif était d'assurer un service de courses alimentaires et de pharmacie pour les personnes qui ne pouvaient compter sur leur entourage ou d'autres structures, afin de leur permettre de rester confinées comme il était fortement recommandé aux personnes âgées.

L'adresse e-mail « solidarité@ville.namur.be »

Enfin, l'adresse e-mail solidarite@ville.namur.be visait à permettre de s'inscrire à ces dispositifs (ce qui était possible par téléphone également) et à tous les citoyens et citoyennes d'obtenir des informations et des réponses de la Ville à leurs questions liées à la crise.

C. Chronologie d'action

solidarite@ville.namur.be

13 mars 2020 → **18 mai 2020**

Appels téléphoniques et courses

30 mars 2020 → **15 mai 2020**

D. Lieu d'action

Ce projet concernait l'ensemble du territoire de la Commune de Namur.

E. Actions

1. Mise en application :

- ✓ Création de l'adresse e-mail solidarite@ville.namur.be ;
- ✓ Envoi de courriers à 16.700 namuroises et namurois de plus de 65 ans (vivant seules ou avec une autre personne de plus de 65 ans) afin de les inviter à s'inscrire, si besoin, pour bénéficier d'appels réguliers ;
- ✓ Suite à des appels via les réseaux, les voisins et les proches pouvaient également signaler une personne qui aurait besoin d'un contact ;
- ✓ Appels réguliers de la part du personnel de la Ville de Namur à un rythme défini conjointement entre la personne appelée et la personne appelante. Les personnes appelantes, qui n'étaient pas toutes des travailleurs et travailleuses sociales, étaient elles-mêmes soutenues et coachées ;
- ✓ Réalisations des courses alimentaires et de pharmacie.

2. Moyens humains :

- ✓ 55 personnes ont été mobilisées par ce projet, plusieurs provenant des autres services de la Ville et du CPAS (dont 29 pour les appels téléphoniques et 17 pour les courses) ;
- ✓ Soit 21 équivalents temps plein.

F. L'APRES COVID-19

1. Bilan du projet :

343 personnes contactées au total	**226 personnes** appelées régulièrement	Sur l'ensemble des appels réguliers, **45% sont des appels de courtoisie** et **52 %** révèlent des situations à besoins spécifiques
57 bénéficiaires de courses	**119 courses** sur **33 jours ouvrables** (en moyenne 3,6 courses/jour)	**60 situations** ont nécessité une collaboration avec un service tiers
699 demandes (tous types) reçues via l'adresse e-mail	Ligne téléphonique d'inscription : **430 appels reçus**	Un peu plus de **1800 mails** ont été échangés. (Les demandes les plus fréquentes étaient relatives aux masques, aux demandes de courses et aux propositions de volontariat)

2. Actions après Covid-19 :

Une évaluation est en cours, auprès de toutes les personnes ayant reçu des appels téléphoniques et de tous les agents et agentes ayant contribué au projet. La volonté est que cette expérience inspire de nouvelles actions de lutte contre l'isolement, notamment dans le cadre du projet « Namur, Ville amie des aînés et des aînées».

X. SURBLOUSES ARTISANALES

A. ORGANISATION

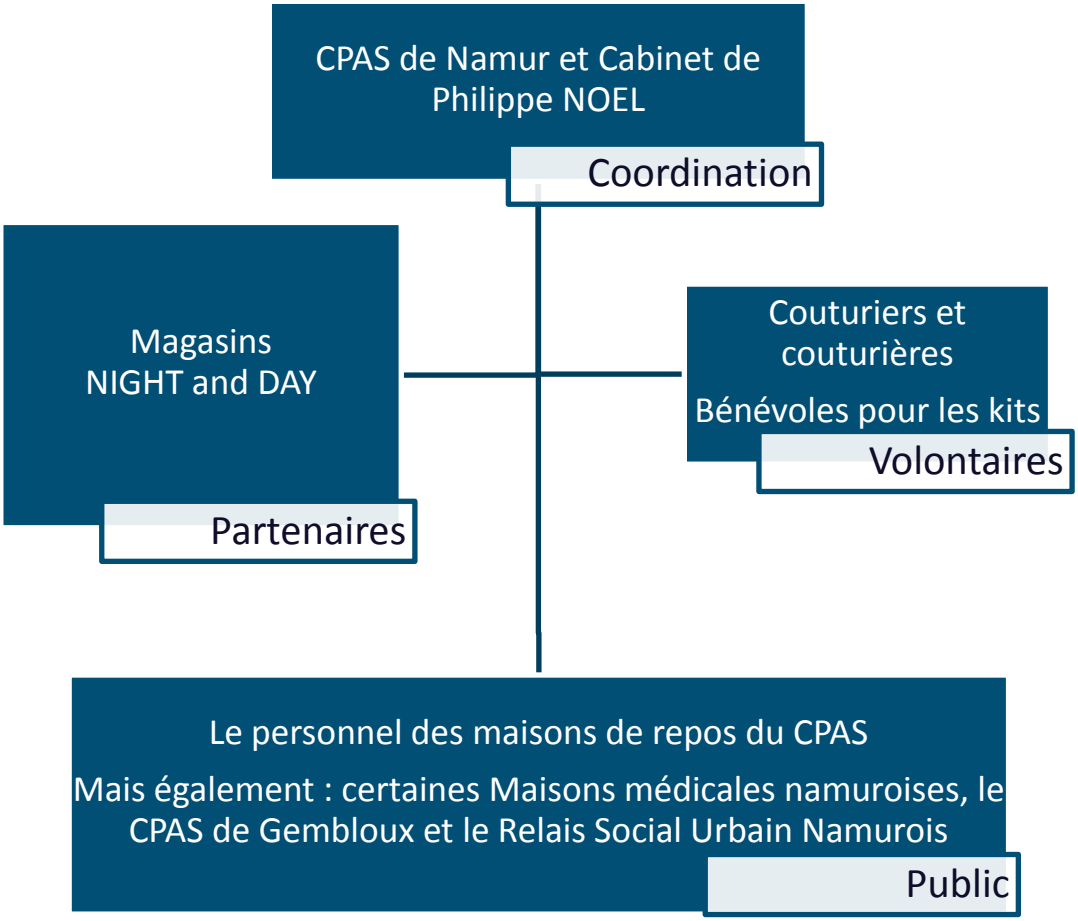

B. SITUATION PENDANT LA CRISE SANITAIRE

1. Problématique rencontrée :

La dynamique a été lancée afin de combler la pénurie de matériel de protection pour le personnel soignant des maisons de repos du CPAS.

2. Objectifs :

L'objectif de ce projet était de confectionner 750 surblouses en tissu (donc lavables). Cet objectif a été doublé grâce aux couturiers et couturières volontaires.

C. CHRONOLOGIE D'ACTION

3 avril 2020 → **11 mai 2020**

D. Lieu d'action

L'ensemble du projet a été coordonné et réalisé au réfectoire du CPAS de Namur. En ce qui concerne la confection des surblouses, cette dernière a été réalisée au domicile de chaque volontaire.

E. Actions

1. Mise en application :

- ✓ Dès la réception du tissu, une équipe du CPAS a travaillé afin de constituer les premiers kits, contenant l'ensemble du matériel nécessaire pour réaliser 5 surblouses. Au fur et à mesure des livraisons, 10 volontaires ont été mobilisés pour réaliser d'autres kits.
- ✓ Un appel aux couturières et couturiers volontaires a été réalisé le 3 mars 2020 via les réseaux sociaux, relayé par la presse.
- ✓ Le 8 avril 2020, un groupe Facebook fermé a été créé, permettant aux couturiers et couturières d'échanger des conseils, des patrons, des trucs et astuces, les photos de leurs réalisations…
- ✓ Des permanences ont été organisées de 9h à 11h, en semaine, et de 17h à 18h, le week-end afin de distribuer les kits et de réceptionner ceux déjà effectués.
- ✓ L'atelier de couture du Service d'Insertion Sociale du CPAS a également organisé 2 journées de réalisation, avec les bénéficiaires du service.

2. Moyens humains :

- ✓ Il aura aussi fallu 140 couturiers et couturières et 10 bénévoles pour la préparation des kits.

3. Moyens techniques :

- ✓ 3780 mètres de tissu ;
- ✓ 660 mètres de manchons ;
- ✓ 400 bobines de fil ;
- ✓ 4000 mètres de ruban sergé ;
- ✓ 750 mètres de biais ;
- ✓ 1200 aiguilles.

F. L'apres covid-19

1. Bilan du projet :

1483 surblouses ont été réalisées	**210 distribuées** à des institutions externes au CPAS de Namur

2. Actions après Covid-19 :

Il reste quelques kits à confectionner. Un appel sera lancé prochainement via le groupe Facebook afin de les réaliser.

XI. MASQUES ARTISANAUX

A. ORGANISATION

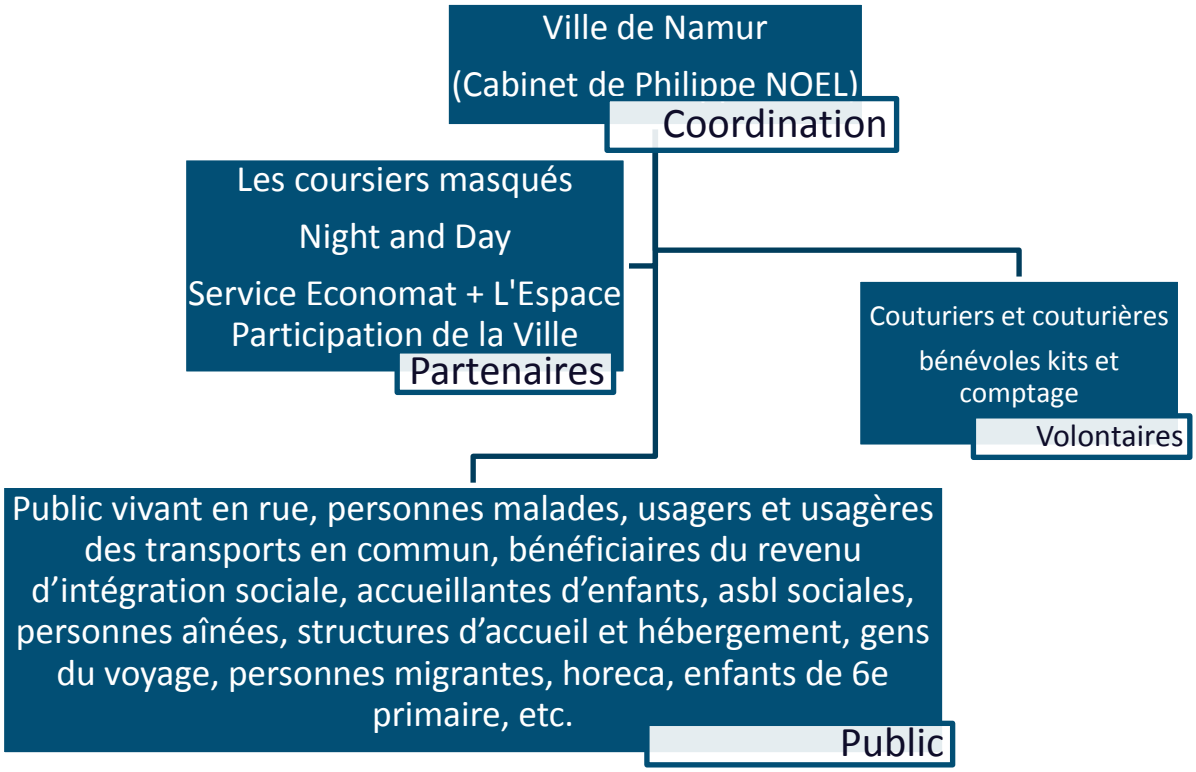

B. SITUATION PENDANT LA CRISE SANITAIRE

1. Constat :

De nombreux bénévoles exprimaient leur souhait de confectionner des masques. Ce projet visait à fédérer ces bénévoles et à en mobiliser d'autres en leur proposant des kits contenant tout le matériel nécessaire. Disponibles dès le 4 mai, ces masques artisanaux ont permis de répondre aux besoins dès la première phase de déconfinement, en attendant la commande de 130 000 masques qui devaient être disponibles pour la population namuroise à partir du 18 mai.

2. Objectifs :

Réaliser 20 000 masques artisanaux.

C. CHRONOLOGIE D'ACTION

24 avril 2020 → **15 mai 2020**

D. Lieu d'action

Permanences au CPAS de Namur, confection au domicile des bénévoles, distribution à la Maison des citoyens et à l'Espace Participation.

E. Actions

1. Mise en application :

- ✓ Le modèle a été sélectionné sur base de différents critères (norme AFNOR) et le matériel acheté ;
- ✓ Plusieurs équipes de volontaires ont été constituées afin de découper les tissus et élastiques et de réaliser des kits, contenant l'ensemble du matériel nécessaire pour réaliser 21 masques ;
- ✓ Un appel aux couturières et couturiers volontaires a été réalisé via les réseaux sociaux et relayé par la presse ;
- ✓ Un groupe Facebook fermé a été créé, permettant aux couturiers et couturières d'échanger des conseils, des trucs et astuces, les photos de leurs réalisations ;
- ✓ Des permanences ont été organisées de 9h à 11h en semaine, et de 17h à 18h, le week-end afin de distribuer les kits et de réceptionner les masques déjà réalisés ;
- ✓ Une collaboration a été mise en place avec les Coursiers masqués pour livrer des kits et des masques à vélo ;
- ✓ Des équipes de volontaires assuraient chaque jour la vérification et le comptage des masques ;
- ✓ Un délai de quarantaine de minimum 48 heures était respecté avant que les masques ne soient transmis au service Economat de la Ville, en charge de l'emballage de ceux-ci avec une notice ;
- ✓ La distribution aux publics prioritaires s'est effectuée dès le 4 mai, à l'accueil de la maison des Citoyens, à l'Espace Participation et par des livreurs et livreuses.

2. Moyens humains :

- ✓ 388 couturières et couturiers bénévoles, 45 bénévoles pour la confection des kits et le contrôle des masques, les Coursiers masqués, le service Economat pour le conditionnement, l'équipe Espace Participation pour la distribution.

3. Moyens techniques :

- ✓ 10 kilomètres d'élastique ;
- ✓ 836 mètres carrés de tissu
- ✓ 836 mètres carrés de filtre ;
- ✓ 1050 bobines de fil ;
- ✓ 1200 aiguilles.

F. L'apres covid-19

1. Bilan du projet :

Le projet aura permis de confectionner 17.072 masques (sans compter les 5 masques que chaque couturier et couturière ont gardés).

2. Actions après Covid-19 :

Une seconde phase de confection, plus limitée, sera lancée en juillet 2020, pour épuiser le matériel disponible (environ 1000 masques).

XII. DESSINS SOLIDAIRES

A. Organisation

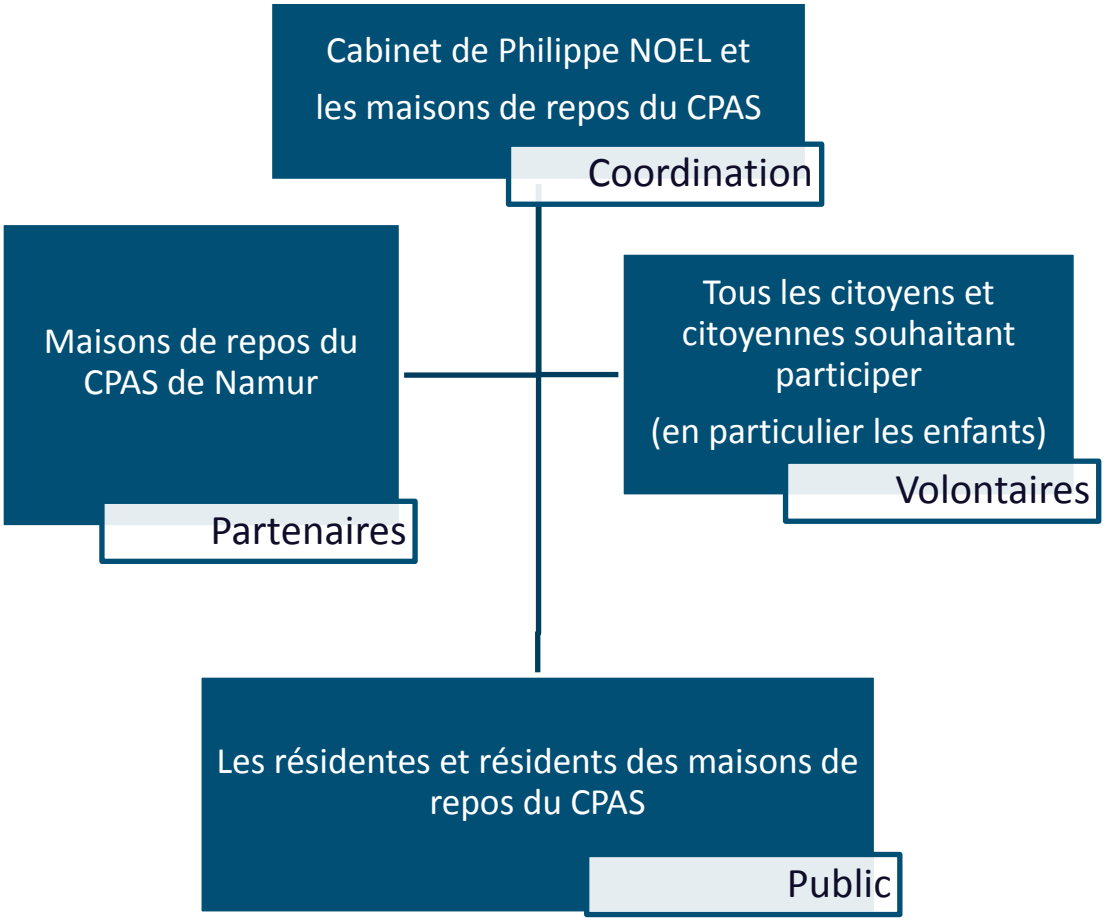

B. Situation pendant la crise sanitaire

1. Problématique rencontrée :

Les personnes vivant en maison de repos ont été les premières confinées et ont perdu tout contact avec l'extérieur. Un sentiment d'isolement et d'abandon a donc été ressenti par de nombreux ainés et ainées.

2. Objectifs :

L'objectif était de couper ce sentiment d'isolement et de solitude des seniors en leur apportant un peu de réconfort et d'attention. De plus, ce projet a permis de créer un lien intergénérationnel qui pourrait se renforcer par la suite.

C. Chronologie d'action

Appel lancé le
14 mars 2020

→

Le souhait est de faire perdurer et de renforcer ces liens intergénérationnels

D. Lieu d'action

Dans les foyers namurois et dans les maisons de repos du CPAS :

- ✓ La Closière à Saint-Servais ;
- ✓ Saint-Joseph à Temploux ;
- ✓ Les Chardonnerets à Jambes ;
- ✓ L'Harscamp à Namur ;
- ✓ Le Grand Pré à Wépion.

E. Actions

1. Mise en application :

- ✓ L'appel à la solidarité a été relayé via la page Facebook de Philippe NOEL.
- ✓ Un rappel a été effectué à plusieurs reprises via ce même canal et la dynamique a été reprise par la presse.
- ✓ Les dessins reçus par les maisons de repos ont été mis en quarantaine 48 heures avant d'être distribués aux résidents et résidentes.
- ✓ Il a été demandé aux enfants souhaitant une réponse de noter leurs coordonnées sur leur dessin, afin qu'un résident ou une résidente puisse répondre aux jeunes artistes.

2. Moyens techniques :

- ✓ Les réseaux sociaux ont été le levier principal de la dynamique.
- ✓ Un don de cartes postales délivrées dans les différentes maisons de repos a permis le retour de correspondance par les ainés et ainées.

F. L'apres covid-19

1. Actions après Covid-19 :

Le souhait est de faire perdurer et de renforcer ces liens intergénérationnels, que ce soit par la poursuite d'échanges de courriers ou par des rencontres quand cela sera possible.

XIII. ARTISTES SOLIDAIRES

A. Organisation

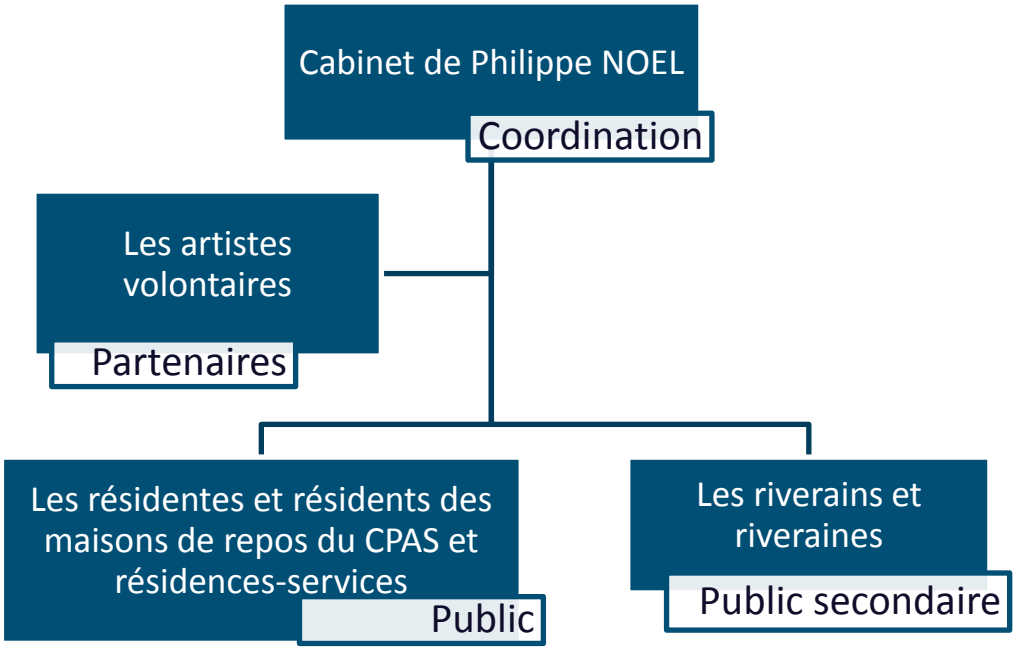

B. Situation pendant la crise sanitaire

1. Problématique rencontrée :

Les personnes vivant en maison de repos ont été les premières confinées et ont perdu tout contact avec l'extérieur. Un sentiment d'isolement et d'abandon a donc été ressenti par de nombreux ainés et ainées.

2. Objectifs :

L'objectif était de couper ce sentiment d'isolement et de solitude des seniors en leur apportant un peu de réconfort et d'attention. L'entrée dans les maisons de repos étant formellement interdite, seules des animations en extérieur pouvaient être organisées.

C. Chronologie d'action

19 avril 2020 → **17 mai 2020**

D. Lieu d'action

A l'extérieur des maisons de repos du CPAS :

- ✓ La Closière à Saint-Servais ;
- ✓ Saint-Joseph et Les Couleurs du Temps (résidence-services) à Temploux ;
- ✓ Les Chardonnerets et l'Entour'âge (résidence-services sociale) à Jambes ;
- ✓ L'Harscamp à Namur ;
- ✓ Le Grand Pré à Wépion.

E. ACTIONS

1. Mise en application :

- ✓ Suite à une annonce sur les réseaux sociaux et dans la presse, 122 artistes, professionnels ou amateurs, se sont manifestés.
- ✓ Une prise de contact par téléphone ou mail a été effectuée.
- ✓ Chaque semaine, un planning était complété pour l'organisation d'une animation l'après-midi, vers 14h30 dans chacune des maisons. Ce sont 26 artistes qui au final, se sont produits, une ou plusieurs fois.
- ✓ 96 n'ont pas été sélectionnés pour cause d'animation non-adaptée ou de lieu de résidence trop éloigné.

2. Moyens techniques :

- ✓ Les artistes utilisaient leur propre matériel, seul un accès à l'électricité était demandé dans certains cas.

F. L'APRES COVID-19

1. Bilan du projet :

122 artistes amateurs et professionnels se sont proposés	**26 artistes** se sont produits, une ou plusieurs fois

2. Actions après Covid-19 :

Les directeurs et directrices des maisons de repos souhaiteraient qu'une telle initiative puisse se poursuivre dans le temps.

XIV. ANNEXES

A. DISTRIBUTION DE REPAS

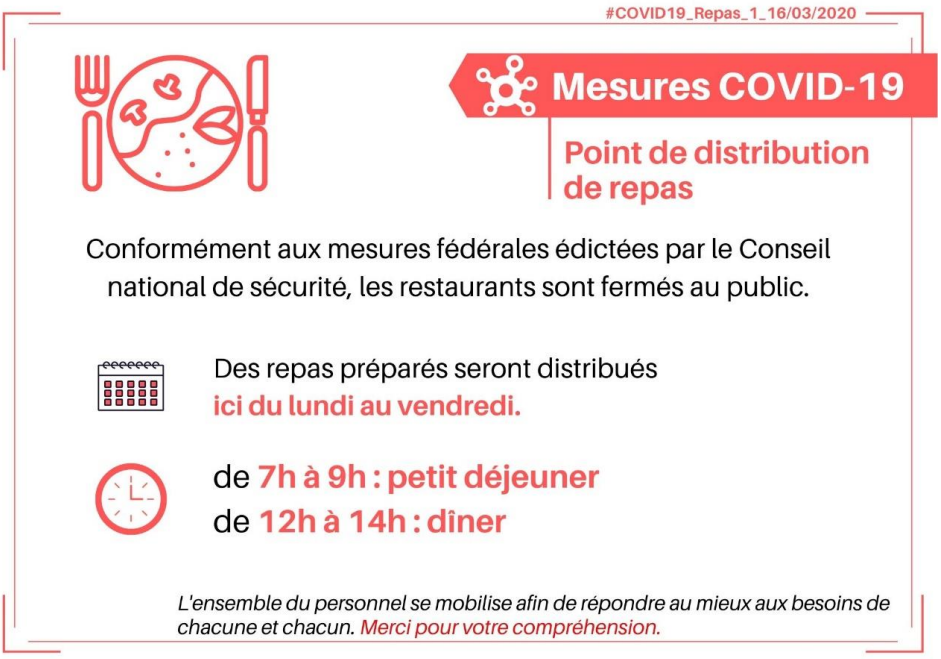

ci-dessus : affiche apposé sur les lieux des premières distributions de repas

ci-contre : courrier adressé aux riveraines et riverains du lieu de distribution de repas

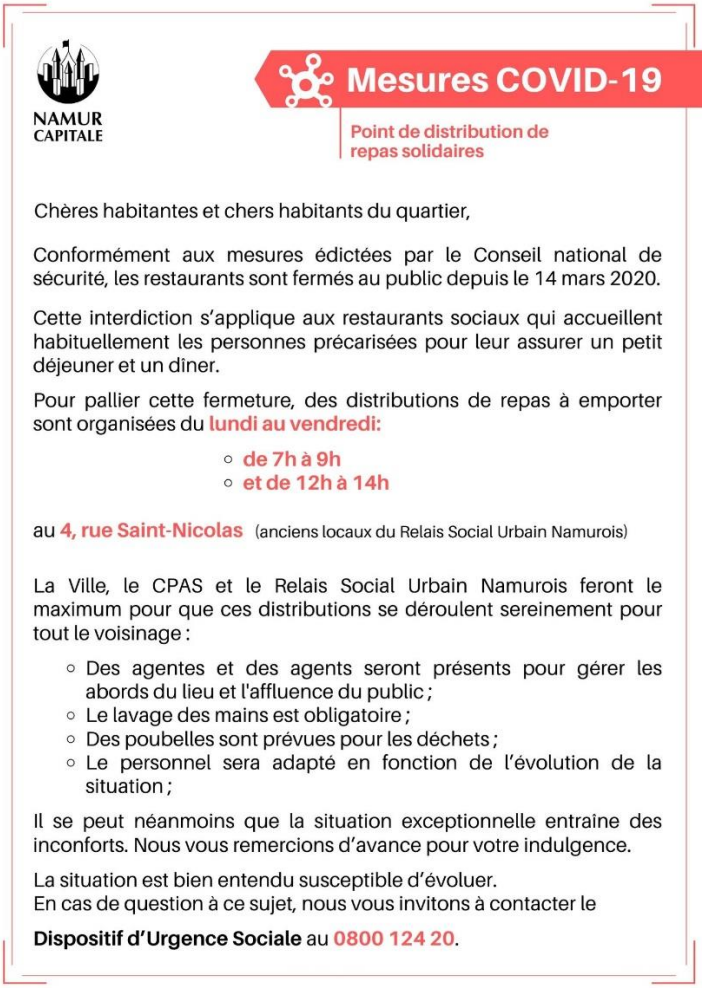
NAMUR CAPITALE

Mesures COVID-19

Point de distribution de repas solidaires

Chères habitantes et chers habitants du quartier,

Conformément aux mesures édictées par le Conseil national de sécurité, les restaurants sont fermés au public depuis le 14 mars 2020.

Cette interdiction s'applique aux restaurants sociaux qui accueillent habituellement les personnes précarisées pour leur assurer un petit déjeuner et un dîner.

Pour pallier cette fermeture, des distributions de repas à emporter sont organisées du **lundi au vendredi:**

- **de 7h à 9h**
- **et de 12h à 14h**

au **4, rue Saint-Nicolas** (anciens locaux du Relais Social Urbain Namurois)

La Ville, le CPAS et le Relais Social Urbain Namurois feront le maximum pour que ces distributions se déroulent sereinement pour tout le voisinage :

- Des agentes et des agents seront présents pour gérer les abords du lieu et l'affluence du public ;
- Le lavage des mains est obligatoire ;
- Des poubelles sont prévues pour les déchets ;
- Le personnel sera adapté en fonction de l'évolution de la situation ;

Il se peut néanmoins que la situation exceptionnelle entraîne des inconforts. Nous vous remercions d'avance pour votre indulgence.

La situation est bien entendu susceptible d'évoluer.
En cas de question à ce sujet, nous vous invitons à contacter le

Dispositif d'Urgence Sociale au **0800 124 20**.



Exemples de visuels de publication Facebook sur la page Facebook de Philippe NOEL @PhilippeNOEL74



B. Travail de rue / Abri de nuit



Visuels Facebook





Visuel facebook

D. ESPACE DE REPOS

ci-contre : courrier adressé aux riveraines et riverains de l'espace de repos de jour

ci-dessous : visuel de communication de la page Facebook de Philippe NOEL

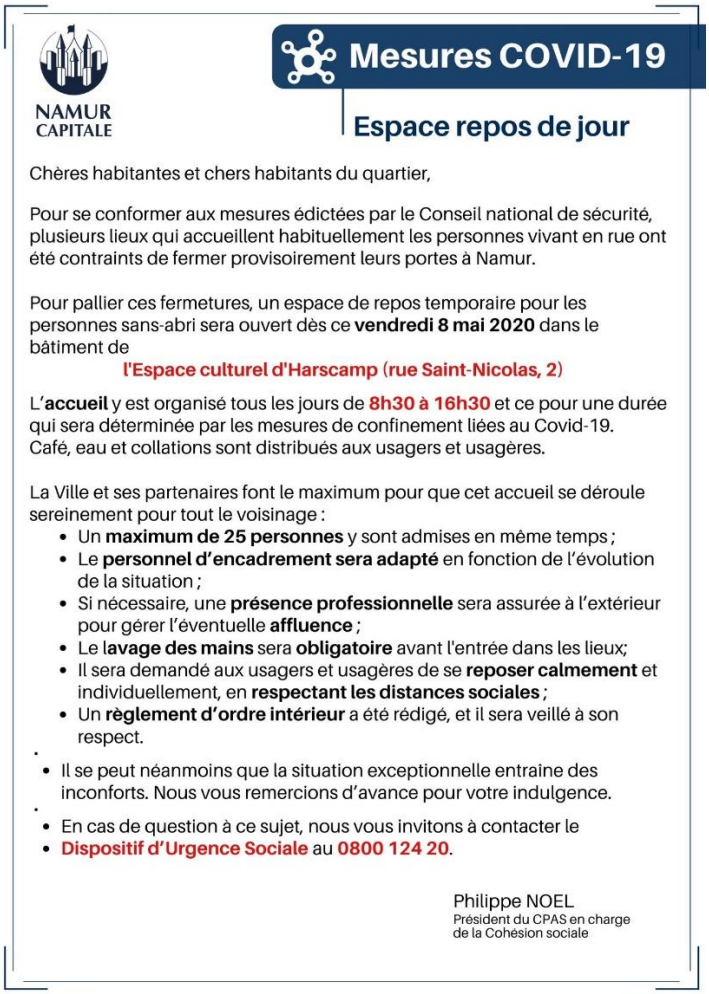

NAMUR CAPITALE

Mesures COVID-19

Espace repos de jour

Chères habitantes et chers habitants du quartier,

Pour se conformer aux mesures édictées par le Conseil national de sécurité, plusieurs lieux qui accueillent habituellement les personnes vivant en rue ont été contraints de fermer provisoirement leurs portes à Namur.

Pour pallier ces fermetures, un espace de repos temporaire pour les personnes sans-abri sera ouvert dès ce **vendredi 8 mai 2020** dans le bâtiment de

l'Espace culturel d'Harscamp (rue Saint-Nicolas, 2)

L'**accueil** y est organisé tous les jours de **8h30 à 16h30** et ce pour une durée qui sera déterminée par les mesures de confinement liées au Covid-19. Café, eau et collations sont distribués aux usagers et usagères.

La Ville et ses partenaires font le maximum pour que cet accueil se déroule sereinement pour tout le voisinage :

- Un **maximum de 25 personnes** y sont admises en même temps ;
- Le **personnel d'encadrement sera adapté** en fonction de l'évolution de la situation ;
- Si nécessaire, une **présence professionnelle** sera assurée à l'extérieur pour gérer l'éventuelle **affluence** ;
- Le **lavage des mains** sera **obligatoire** avant l'entrée dans les lieux;
- Il sera demandé aux usagers et usagères de se **reposer calmement** et individuellement, en **respectant les distances sociales** ;
- Un **règlement d'ordre intérieur** a été rédigé, et il sera veillé à son respect.
- Il se peut néanmoins que la situation exceptionnelle entraine des inconforts. Nous vous remercions d'avance pour votre indulgence.
- En cas de question à ce sujet, nous vous invitons à contacter le
- **Dispositif d'Urgence Sociale** au **0800 124 20**.

Philippe NOEL
Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale



E. HEBERGEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES



Ci-dessus : Visuel Facebook

Ci-dessous : Affiche VIF apposé dans certains lieux publics (pharmacies)



F. « GARDONS LE CONTACT »





Visuels Facebook

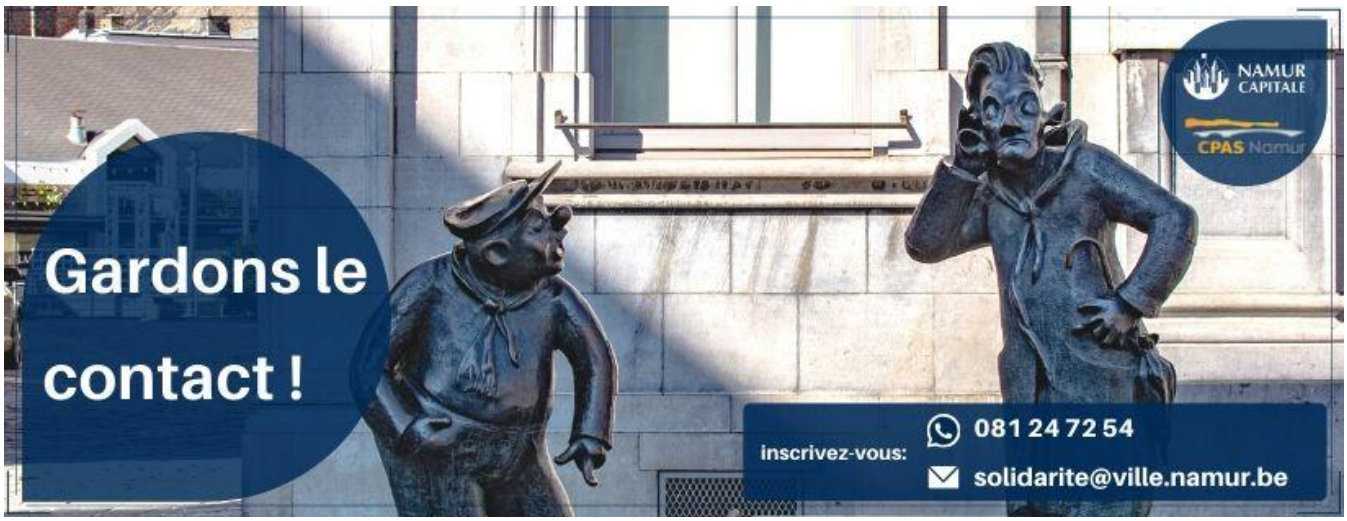

Carte officielle réalisé pour l'occasion. Seul le personnel actif dans le projet «Gardons le contact » pouvait disposer de cette carte

(Toute copie, même partielle est interdite !)



G. MASQUES ET SURBLOUSES



Visuel Facebook

H. DESSINS SOLIDAIRES

Philippe Noël
Publié par Georges Michaux [?] · 15 mars ·

❤️Soyons solidaires



Philippe Noël
14 mars

🙌 CORONAVIRUS = Solidarité ?

Depuis quelques jours, les habitants des maisons de repos sont confinés dans les bâtiments sans pouvoir sortir ou avoir un contact physique avec leurs proches.

Et cette situation va perdurer durant plusieurs semaines.

Nos aînés souffrent beaucoup de cet isolement.

Mais des gestes simples et de petites intentions améliorent sensiblement leur quotidien et leur moral.

Ainsi, par exemple, le CPAS de Namur gère 5 maisons de repos pour un total de 504 habitants (environ 101 ainés par maison). N'est-il pas envisageable que vos enfants, petit-enfants ou vos grands enfants dessinent un dessin ou écrivent un petit mot pour les aider à rompre leur solitude ?

Une idée pour les garderies dans nos écoles ?

101.000 habitants et quelques centaines d'aînés en maison de repos. Il y a certainement une maison de repos près de chez vous !

Merci pour eux (n'hésitez pas à partager)

Adresses des Maisons de Repos du CPAS :

- MRS Les Chardonnerets, rue de Dave 163 - 5100 Jambes
- MRS Le Grand Pré, rue Armand de Wasseige 76 - 5100 Wepion
- MRS Harscamp, rue Saint-Nicolas 2 - 5000 Namur
- MRS La Closiere, avenue de la Closière 2 - 5002 Saint-Servais
- MRS Saint-Joseph, chaussée de Nivelles 354 - 5020 Temploux

(coût d'un timbre : 1,01 €)

Appel facebook